

## COMMUNIQUE DE PRESSE

- Vendredi 23 juillet 2021 -



ASSOCIATION  
DES CENTRES  
CHORÉGRAPHIQUES  
NATIONAUX

*A l'heure de l'examen par le Conseil d'Etat d'un recours déposé par notre Syndicat, le Syndeac, aux côtés de la SACD et d'un ensemble d'autres syndicats, l'ACDN et l'ACCN publient via ce communiqué leur soutien à ce recours et énoncent leur position sur l'application du passe sanitaire et leur demande que les lieux culturels sortent de son champs d'application au profit du maintien du protocole sanitaire d'ouverture graduée*

Pour faire face à la circulation importante des variants de la COVID, le gouvernement a donc décidé de conditionner l'accès aux lieux de culture à la détention d'un passe sanitaire.

Cette décision traduit une volonté de rendre la vaccination obligatoire. Et pour atteindre cet objectif, sans pour autant décréter une obligation vaccinale, le gouvernement met ainsi dans la balance l'interdiction d'accéder à certains services pour les citoyen.ne.s qui ne pourraient attester d'une vaccination complète.

De l'incitation à la coercition, il n'y a là qu'un pas qui nous semble avoir été trop rapidement franchi. D'autant que la culture n'est pas un bien de consommation dont on peut se passer sans dommage sur notre santé-même.

Nous directrices et directeurs de lieux culturels, bien que favorables à la vaccination et conscient.e.s des risques de propagation du virus, ne pouvons accepter de mettre en place de telles mesures de contrôle à l'entrée de nos salles. Nous considérons qu'il y a là une contradiction totale avec nos missions de service public qui consistent à favoriser l'accès à toutes et tous, sans aucune distinction ni discrimination.

Comme la défenseure des droits, nous considérons que ces restrictions d'accès aux biens et aux services publics de la culture constituent une atteinte aux droits et à la liberté et comme elle, nous avouons notre inquiétude à imaginer des citoyen.ne.s non assermenté.e.s opérer un contrôle d'autres citoyen.ne.s. de leur état vaccinal, de leur état de santé et de leur identité-même.

Nous ne pouvons accepter de devenir des agents de contrôle de l'Etat en procédant à ces vérifications auprès de nos publics et en réalisant des rapprochements d'identité pour nous assurer de leur probité, comme cela nous a été demandé.

Nous ne pouvons pas non plus entendre que l'urgence sanitaire, aussi grave soit-elle, justifie la remise en cause de ce précepte fondamental de l'égalité d'accès à nos lieux. D'autant qu'il y a, nous le savons bien, un déséquilibre fort en matière de vaccination, entre les classes sociales les plus pauvres et les plus riches.

Cette évolution de la règle d'accès aux lieux culturels et la modification de nos conditions d'ouverture, nous semblent injustifiées et contre-productives, parce que d'autres solutions existent et ont fait leur preuve.

A été établi, il y a quelques mois, en dialogue entre nos syndicats et le ministère, un protocole d'ouverture graduée et conditionnée à l'évolution sanitaire, fixant des limitations de jauges en fonction des stades de l'épidémie, par territoire, incluant des règles de distanciation des spectateur.rice.s et de port du masque. Nous demandons que ce protocole strict puisse continuer à s'appliquer, car il offre une alternative efficace, sérieuse et républicaine au passe sanitaire.

La question économique ne pouvant être première dans cette réflexion, nous entendons rester ouverts à toutes et tous en jauge réduite, plutôt qu'ouvrir à 100% aux seuls publics vaccinés. Pratiquer une sélection des citoyen.ne.s à l'entrée de nos salles ne fera qu'accentuer le fossé déjà largement creusé entre les populations. Notre rôle n'est pas de tenir à l'écart de supposés « moutons noirs » de la société mais bien au contraire de favoriser leur inclusion et de forger ensemble une communauté.

L'art et la culture ne sont pas des produits de divertissements non-essentiels, dont on peut conditionner et instrumentaliser l'accès sans causer des dégâts du point de vue sociétal.

Nous l'avons dit et répété pendant un an, et cette nouvelle décision unilatérale, sans concertation professionnelle, ne fait qu'attester l'absence de prise en considération de la place de l'art et de la culture dans nos vies et dans la démocratie. De la même façon que le gouvernement a décidé qu'il n'y aurait pas de contrôle d'accès à l'école, ce qui est le minimum républicain, il ne doit pas y avoir de contrôle et interdiction d'accès aux lieux culturels.

Nous affirmons ici notre opposition à l'application par nos équipes du passe sanitaire et demandons de toute urgence que soit reconsidérée cette décision afin que le gouvernement nous permette d'ouvrir nos salles, aux conditions fixées par le protocole sanitaire du mois de mai dernier, seul accord acceptable pour le respect de nos missions de service public.

**L'Association des Centres  
Dramatiques Nationaux**

**L'Association des Centres  
Chorographiques Nationaux**

Les directrices et directeurs de CDN signataires de ce texte sont représentés au sein de leur association par un conseil d'administration composé de :

Robin Renucci - Président - Directeur des Tréteaux de France

Émilie Capliez : Vice - présidente / trésorière - Codirectrice de la Comédie de Colmar - CDN Grand Est Alsace

Benoît Lambert : Vice - président / secrétaire - Directeur du Théâtre Dijon Bourgogne - CDN

Mathieu Bauer : Membre du CA - Directeur du Nouveau théâtre de Montreuil - CDN

Chloé Dabert : Membre du CA - Directrice de la Comédie, CDN de Reims

Nathalie Garraud : Membre du CA - Codirectrice du Théâtre des 13 vents - CDN Montpellier

Renaud Herbin : - Membre du CA - Directeur du TJP CDN Strasbourg Grand Est

Joris Mathieu : Membre du CA - Directeur du Théâtre Nouvelle Génération - CDN Lyon

Les directrices et directeurs de CCN signataires de ce texte sont représentés au sein de leur association par les co-président.e.s du bureau composé de :

Héla Fattoumi – Co-présidente – co-directrice de VIADANSE CCN de Bourgogne Franche-Comté à Belfort

Sylvain Groud – Co-président – directeur du Ballet du Nord, CCN & Vous!

Petter Jacobsson – Co-président – directeur du CCN - Ballet de Lorraine

Ambra Senatore – Co-présidente - directrice du CCN de Nantes

Youssef Ghali – co-président - secrétaire général du CCN - Ballet de Lorraine

Armelle Guevel – coprésidente - co-directrice adjointe déléguée au développement du Ballet du Nord, CCN & Vous !

Erika Hess – Co-présidente - directrice déléguée du CCN de Nantes

Yves Kordian – Co-président - directeur délégué du CCN - Malandain Ballet Biarritz

**Contacts :**

Pour l'ACDN :

Jérôme Sallé, secrétaire général- [jerome.salle@asso-acdn.fr](mailto:jerome.salle@asso-acdn.fr) / + 33 (0)6 45 95 22 82

Pour l'ACCN :

Marion Fraccola, secrétaire générale, mission par interim – [sg@accn.fr](mailto:sg@accn.fr) / + 33 (0)6 63 38 43 35